

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1969

8 août 2012

SOMMAIRE

Corniston Holding S.A.	94466	H Park 1 S.A.	94479
Finedining S.à r.l.	94480	H Park Holdings S.A.	94479
Fondation Luxembourg-El Salvador	94489	HP Trust S.à r.l.	94501
Fondations Capital I S.C.A., SICAR	94491	H-TEC AG	94479
FW Investment Holdings S.à r.l.	94496	Hunac (No. 1) S.à r.l.	94489
Ganamo S.A.	94478	IJ Partners Direct Investments Luxem- bourg S.à r.l.	94503
German Care Services Enterprise S.à r.l.	94478	Ikon Investment Advisory S.A.	94503
Getronics PSF Luxembourg	94478	Ikon S.A.	94503
Gilan S.A.	94478	Inovia Partners S.A.	94504
G Management	94505	International Network of Competences Sàrl	94503
Green Way Arbitrage	94478	IPN Unternehmensberatung S.A.	94504
H-Allinvest S.A.	94479	Iris Capital S.A.	94504
Halstead Management Benelux	94495	Ivanhoe Europe Capital Investments S.C.S.	94504
Halstead Management Benelux	94489	Ivanhoe Europe Equities	94502
Halstead Management Benelux	94491	IXIS CMNA (Australia) (No.2) S.C.A.	94505
Halstead Management Benelux	94491	Ja.Ita	94511
Halstead Management Benelux	94490	Janus Immobilière S.A.	94511
Halstead Management Benelux	94489	J F B Investissements S.A.	94510
HANDWERK creativ S.à r.l.	94495	Jinkgo SPF	94511
Hapo G.m.b.H.	94495	Jokelor	94511
Heerema Engineering Holding (Luxem- bourg) S.A.	94495	JPMorgan European Property Fund Mana- gement Company S.A.	94512
Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.à r.l.	94495	JP Residential IX S.à r.l.	94512
Helena 2 Investments S.à r.l.	94479	JTL Financial Management and Adminis- tration S.A.	94512
Henderson Global Property Companies (Luxembourg)	94496	KH Investments S.à r.l.	94512
HEPP III Luxembourg Hadovka S.à r.l. ...	94496	Max Power Electronics S.à r.l.	94476
HEPP III Luxembourg Master S.à r.l.	94502	SRG Poland Investments S.à r.l.	94511
HEPP III Luxembourg Mercury S.à r.l. ...	94502	SVS Immo Sàrl	94477
HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l.	94502	T & E Gefahrgutlogistik S.A.	94489
Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l.	94480	Terold S.à r.l.	94488
Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l.	94480	Wetra Sàrl	94466
Highrock S.à r.l.	94488	Xill S.A.	94466
Hotellus Luxembourg Sàrl	94488		

Wetra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 63, Zone d'Activités Am Bann.
R.C.S. Luxembourg B 53.288.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 11 juillet 2012

Nomination de Mr Nico Demuth, né le 21/06/1950 à Luxembourg, demeurant à L-8248 Mamer, 1 rue de la Montée, au poste de gérant technique.

Pour extrait sincère et conforme

Arthur Welter

Référence de publication: 2012084093/12.

(120118712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Xill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 118.140.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012084098/12.

(120118518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Corniston Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 169.992.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourteen day of June,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FastPad S.à r.l., a Luxembourg law private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its registered office at 2, rue Peterelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 163.496, here represented by Me. Nathalie Houllé, attorney-at-law, with professional address in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing person, acting in the above mentioned capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme, which shall be formed:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the original subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued by a public limited liability company in the form of a 'société anonyme', under the name of Corniston Holding S.A..

Art. 2. Duration. The company is established for an indefinite duration. The company may be dissolved at any time by a shareholder resolution adopted in the manner required for amendment of these articles of association as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock bonds, debentures, notes and other securities of any kind; and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The company may also hold interests in partnerships.

The company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In general, it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office. The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

In case of war, imminent danger of war, revolution, terrorist acts or comparable extraordinary political, economical or social circumstances (hereinafter referred to as “an emergency situation”) that would interfere with the normal activities or business of the company and/or the normal management of the company at its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg, or with the ease of communication between such registered office and persons abroad, the executive office and the registered office of the company are transferred to Switzerland or to any other jurisdiction as may be decided in due course by the committee consisting of shareholder representatives.

As from the moment an emergency situation occurs, the transfer of the executive office and the registered office of the company will be effective and the articles of association of the company are amended, in order for the company to change its legal status into a company limited by shares recognised under Swiss law or recognised under any other law applicable in the jurisdiction where the executive office and the registered office of the company will have been transferred, as attached to said resolution.

A committee consisting of shareholder representatives, whoever they are, are authorised to and will have sole authorisation to note and declare that an emergency situation has occurred and that the executive office and the registered office of the company are transferred to Switzerland or to any other jurisdiction as may be decided in due course by the committee consisting of shareholder representatives, and the committee has authorisation to give special power to the board of directors, any civil law notary, lawyer or employee to act, jointly or severally, in order to sign and execute any deeds, formalities, notifications which may be required to formalise the transfer of the executive office and the registered office and the coming into force of the new articles of association in the case of an emergency situation.

Art. 5. Capital, Shares and Share certificates. The capital is fixed at fifty five thousand Euros (EUR 55,000.00) represented by fifty five thousand 55,000 shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.00), divided into:

- (i) five thousand (5,000) ordinary shares;
- (ii) five thousand (5,000) redeemable class A shares;
- (iii) five thousand (5,000) redeemable class B shares;
- (iv) five thousand (5,000) redeemable class C shares;
- (v) five thousand (5,000) redeemable class D shares;
- (vi) five thousand (5,000) redeemable class E shares;
- (vii) five thousand (5,000) redeemable class F shares;
- (viii) five thousand (5,000) redeemable class G shares;
- (ix) five thousand (5,000) redeemable class H shares;
- (x) five thousand (5,000) redeemable class I shares; and
- (xi) five thousand (5,000) redeemable class J shares;

(the redeemable class A to J shares being all together referred to as the “Redeemable Shares” and together with the ordinary shares, the “Shares”).

The Shares of any class may be issued with or without share premium. The funds received as share premium or, as the case may be, capital (surplus) contributions in respect of Shares are allocated to a special premium reserve or, as the case may be, to a special capital contribution reserve, except for those allocated to the legal reserve (if any). Each of such special reserves (share premium and capital (surplus) contributions) may be repaid at any time to the shareholder(s) of the company (including, without limitation, upon a share redemption) in accordance with the terms and under the conditions as set by appropriate corporate resolutions. For the avoidance of doubt, the company shall treat any balance standing to the credit of both these special reserves (share premium and capital (surplus) contributions) as fungible and freely distributable in accordance with these articles of association and must not reserve it, in whole or in part, to any holder of shares having paid the relevant share premium or made the relevant capital (surplus) contribution.

Each Share is entitled to one (1) vote. All Shares of each class are subject to the same rights and obligations unless otherwise provided in these articles of association.

Shares will be in registered form.

The company shall consider the person in whose name the shares are registered in the shareholder register as the full owner of such Shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder.

Transfer of Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the shareholder register, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering to the company the certificate representing the Shares to be transferred, duly endorsed to the transferee.

Art. 6. Increase/decrease of capital - Redemption of Redeemable Shares. The capital of the company may be increased by a shareholder resolution adopted in the manner required for amendment of these articles of association, as prescribed in Article 18 hereof.

The capital of the company may also be reduced by appropriate corporate resolution through the cancellation of the Shares including by the cancellation of one (1) or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Redeemable Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Redeemable Shares such cancellations and repurchases of Redeemable Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

In the event of a reduction of capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in the paragraph above), such class of shares gives right to the holder(s) thereof pro rata to its/their holding in such class to the Available Amount (as defined below and being the maximum amount) with the limitation however to the total cancellation amount (the "Total Cancellation Amount") as determined by the board of directors and approved by the general meeting of the company and each holder of the repurchased and cancelled class of Redeemable Shares shall receive from the company an amount equal to the cancellation value per Redeemable Share (the "Cancellation Value Per Share") for each Redeemable Share of the relevant class held by it and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Redeemable Shares in issue in the class of Redeemable Shares to be repurchased and cancelled.

For the purposes of these articles of association,

"Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the company to the extent the shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the articles of association, increased by any freely distributable share premium and/or capital (surplus) contributions as well as any other freely distributable reserves but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of Luxembourg or of the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts ((as defined below) without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P) - (L + LR)$$

Whereby:

"AA" = Available Amount.

"NP" = net profits as at the Interim Account Date (including carried forward profits).

"P" = any freely distributable share premium and/or any capital (surplus) contributions as well as any other freely distributable reserves.

"L" = losses (including carried forward losses).

"LR" = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of laws of Luxembourg or of these articles of association.

"Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" shall mean the date no earlier than sixty (60) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Redeemable Shares.

The company shall inform each holder of the class(es) of Redeemable Shares to be redeemed of its intention to redeem such class(es) of Redeemable Shares by prior written notice.

The payment of the Cancellation Value Per Share shall be made in cash and/or in kind by the board of directors in accordance with Luxembourg laws.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Where the company comprises a single shareholder, it shall exercise all powers reserved to the general meeting of the company.

In case of plurality of shareholders, any regularly constituted general meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

The quorums and time limits required by law shall govern the notice for and conduct of the general meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as its proxy in writing, by letter, by fax or by email.

Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice or other convening formality.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of the company shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of May in each year at 11 p.m..

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other general meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Management. In case there are more than one (1) shareholder, the company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the company. The company shall also be managed by a board of directors composed of at least two (2) members if there is one (1) single shareholder.

The directors shall be elected by the shareholder(s) at the annual general meeting for a period of one (1) year and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced, at any time, by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one (1) or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the general meetings.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two (2) directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all general meetings and all meetings of the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing, by letter, by fax or by email of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by letter, by fax or by email another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the company may have any personal interest in any transaction of the company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of the company.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman and by the secretary (if any) or by two (2) directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the company and the representation of the company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signature. The company will be bound by the joint signatures of two (2) directors of the company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Supervision. The operations of the company shall be supervised by an independent auditor who shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting.

The independent auditor in office may be removed at any time by the general meeting with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year, with the exception of the first accounting year.

Art. 16. Approbation of profits. From the annual net profits of the company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the company.

The general meeting of the company, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The holder(s) of Redeemable Shares in a given class shall not be entitled to any dividend until the holder(s) of the immediately subsequent class of Redeemable Shares have been redeemed in full, except for the class J shares.

The dividends declared may be paid in cash or in kind and in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the company on behalf of holders of Shares.

Art. 17. Dissolution and Liquidation. In the event of a dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the company effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of the articles of association. These articles of association may be amended, from time to time, by a general meeting of the company, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Special provision

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on December 31, 2012.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the company having thus been established, the above named founding shareholder declares to subscribe for the entire capital as follows:

- five thousand (5,000) ordinary shares;
- five thousand (5,000) redeemable class A shares;
- five thousand (5,000) redeemable class B shares;
- five thousand (5,000) redeemable class C shares;
- five thousand (5,000) redeemable class D shares;
- five thousand (5,000) redeemable class E shares;
- five thousand (5,000) redeemable class F shares;
- five thousand (5,000) redeemable class G shares;
- five thousand (5,000) redeemable class H shares;
- five thousand (5,000) redeemable class I shares; and
- five thousand (5,000) redeemable class J shares.

The shares have been paid up for one fourth of their nominal value corresponding to an aggregate amount of thirteen thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 13,750.00) by payment in cash, so that the amount of thirteen thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 13,750.00) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

94471

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred euro (€ 1,800.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named sole founding shareholder took the following resolutions:

1) The number of director(s) is fixed at three (3) persons.

2) The following persons are appointed as directors for a period of one (1) year and their function will not be remunerated:

- Larry Pillard, directeur de sociétés, born in Iowa, United States of America on April 6, 1947, residing in 25, chemin des Cerisiers, CH-1009 Pully;

- Pit Reckinger, avocat à la Cour, born in Luxembourg on September 11, 1965, professionally residing in 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg; and

- Alain Steichen, avocat à la Cour, born in Luxembourg on April 28, 1958, professionally residing in 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

3) The company's independent auditor shall be: Ernst & Young, société anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Munsbach L-5365 Luxembourg. Its appointment shall be for a period expiring at the first annual general meeting of the Company and its function shall be remunerated according to standard practice.

4) The company shall have its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille douze, le quatorze juin,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

FastPad S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163.496, ici représentée par Me. Nathalie Houllé, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparât, ès-qualités, qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare former et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il existe entre le souscripteur original et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société existante sous la forme d'une «société anonyme», et dont la dénomination est Corniston Holding S.A..

Art. 2. Durée. La société est établie pour une période indéterminée. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts, tel que prévu par l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut également détenir des participations dans des sociétés transparentes (Partnerships).

La société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg-ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-ville par une décision du conseil d'administration.

Des succursales ou d'autres branches d'activités pourront être établies soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger sur base d'une résolution du conseil d'administration.

En cas de guerre, danger imminent de guerre, révolution, actes terroristes ou d'autres circonstances extraordinaires comparables de caractère politique, économique ou social (ci-après "une situation d'urgence") qui pourraient interférer avec les activités normales ou le déroulement des affaires de la société et/ou la gestion normale de la société depuis son siège social au Grand-Duché du Luxembourg ou avec les moyens de communication entre ledit siège social et des personnes à l'étranger, le siège de direction et le siège social seront transférés en Suisse ou dans toute autre juridiction qu'un comité composé de représentants légaux d'actionnaires aura, en temps utiles, désigné.

Dès lors qu'une situation d'urgence se produit, le transfert du siège de direction et du siège social de la société sera effectif et les statuts de la société seront modifiés afin que la société change son statut légal en une société par actions reconnue par la loi Suisse ou reconnu par tout autre loi applicable dans la juridiction où le siège de direction et le siège social de la société auront été transféré, ces mêmes statuts étant annexés à la présente résolution.

Un comité composé de représentants légaux des actionnaires, quels qu'ils soient, est autorisé et aura seul pouvoir de constater et de déclarer qu'une situation d'urgence s'est produite et que le siège de direction et le siège social de la société sont à transférer en Suisse ou tout autre juridiction que le comité composé de représentants légaux des actionnaires aura en temps utile désigné, et le comité est autorisé à donner une procuration spéciale à chacun des membres du conseil d'administration, à un notaire en droit civil, un avocat ou à un employé afin d'agir, conjointement ou individuellement, pour signer et exécuter tous actes, formalités, notifications éventuellement nécessaires pour formaliser le transfert du siège de direction et du siège social ainsi que pour l'entrée en vigueur des nouveaux statuts dans le cas d'une situation d'urgence.

Art. 5. Capital, Actions et Certificats. Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille Euros (EUR 55.000,00), représenté par cinquante-cinq mille 55.000 actions, ayant chacune pour valeur nominale un Euro (EUR 1.00), divisé en:

- cinq mille (5.000) actions ordinaires;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe A;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe B;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe C;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe D;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe E;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe F;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe G;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe H;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe I; et
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe J.

(Les actions rachetables de classe A à J seront définies ensemble comme les «Actions Rachetables» et ensemble avec les actions ordinaires les «Actions»)

Les Actions de chaque classe peuvent être émises avec ou sans prime d'émission. Les fonds reçus en tant que prime d'émission ou, s'il y a lieu, en tant que (surplus) d'apport au capital en ce qui concerne les Actions, sont alloués à un compte prime d'émission, ou s'il y a lieu à un compte spécial de réserve d'apport au capital, exceptés ceux alloués à la réserve légale (le cas échéant).

Chacune de ces réserves spéciales (prime d'émission et (surplus) d'apport au capital) peuvent être remboursées à tout moment aux actionnaires de la société (y compris, sans limitations, en cas de rachat d'actions) conformément aux dispositions et sous les conditions établies par les décisions sociales appropriées. Afin de dissiper tout doute, la société considérera le crédit de ces deux réserves spéciales (prime d'émission et (surplus) d'apport au capital) fongibles et librement distribuables conformément aux présents statuts et ne les réserver pas, en tout ou partie, à tout détenteur d'actions qui aurait versé une prime d'émission ou aurait procédé à un (surplus) d'apport au capital.

Chaque Action donne droit à un (1) vote. Les Actions de chaque classe disposent des mêmes droits et obligations, à moins que cela ne soit autrement prévu par les présents statuts.

Les Actions sont émises sous forme nominatives.

La société doit considérer la personne au nom de laquelle les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme unique propriétaire de ces Actions.

Les certificats attestant d'une telle inscription doivent être délivrés à l'actionnaire.

Le transfert d'Action sera effectué par le biais d'une mention de transfert transcrite dans le registre des actionnaires, date et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant une procuration appropriée leur permettant d'agir ainsi.

Le transfert d'Action peut également être effectué par la remise à la société d'un certificat décrivant les Actions à transférer dûment endossé par le cessionnaire.

Art. 6. Augmentation / Diminution du capital social - Remboursement des Actions Rachetables. Le capital social de la société peut être augmenté par une décision des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts, tel que prévu à l'article 18 ci-après.

Le capital social de la société peut également être réduit par décision sociale appropriée par l'annulation d'Actions, constituant une (1) ou plusieurs classes entières d'Actions à travers le rachat et l'annulation de toutes les Actions Rachetables émises dans ces classes d'actions.

En cas de rachat et d'annulation d'Actions Rachetables, ces rachats et annulations devront être faits dans l'ordre alphabétique inverse en commençant par la classe d'actions J.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre prévu à l'alinéa précédent), cette classe d'actions donne droit à leur détenteur et au prorata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (défini ci-après et étant le montant maximum) dans la limite du montant d'annulation (le "Montant d'Annulation") tel que déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale de la société. Chaque détenteur d'Actions de la catégorie rachetée et annulée recevront de la société un montant égal à la valeur d'annulation par Action Rachetable (la "Valeur d'Annulation par Action") pour chaque Action Rachetable de la classe d'action concernée, détenue par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total des Annulations par le nombre d'Actions Rachetables émises dans les classes d'Actions Rachetables rachetées ou annulées.

Aux fins de ces présents statuts,

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la société étendu au(x) actionnaire(s), qui auraient été en droit de bénéficier de la distribution de dividendes telle que prévu à l'article 16 de ces statuts, augmenté par toute réserve distribuable (prime d'émission et/ ou (surplus) d'apport au capital) ainsi que par toute autre réserves librement distribuables mais déductions faites de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux dispositions légales ou des présents statuts, chaque fois tel qu'énoncé dans les Comptes Intérimaires ((comme défini ci-après) sans, afin de dissiper tout doute, tout double comptage) ainsi:

$$AA = (NP+P) - (L+LR)$$

Avec:

«AA» = Montant Disponible.

«NP» = bénéfices nets à la Date des Comptes Intérimaires (y compris les bénéfices reportés).

«P» = toute réserve distribuable (prime d'émission et /ou (surplus) d'apport au capital) ainsi que toute autre réserve librement distribuable.

«L» = pertes (y compris les pertes reportées)

«LR» = toutes les sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales et aux présents statuts.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

«La Date des Comptes intérimaires» signifie au plus tôt soixante (60) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe d'Actions Rachetables concernée.

La société informera par écrit chaque détenteur de classe d'Actions Rachetables devant être rachetées, de son intention de racheter telle(s) classe(s) d'Actions Rachetables.

Le paiement de la Valeur d'Annulation par Action sera fait en espèces et/ou nature par le conseil d'administration conformément aux dispositions légales luxembourgeoises.

Art. 7. Assemblée Générale des Actionnaires. Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale de la société.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la société. L'assemblée devra avoir les plus larges pouvoirs pour ordonner, accomplir ou ratifier les actions relatives aux opérations de la société.

Les quorums et délais requis par la loi régiront la convocation et la tenue des assemblées générales des actionnaires de la société, sauf dispositions contraires.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en nommant une autre personne comme son mandataire, par écrit, par lettre, par fax ou par email.

Sauf dans les autres cas prévus par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée, seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration déterminera toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires afin qu'ils puissent prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils ont été informés de l'ordre du jour, de l'assemblée, l'assemblée générale sera tenue sans convocation écrite préalable ou autre formalité de convocation.

Art. 8. Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle de la société devra être tenue, conformément aux dispositions légales, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel que spécifier dans la convocation de l'assemblée le troisième mercredi de mai, chaque année, à onze (11) heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée devra être reportée au premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger en cas de circonstances exceptionnelles et avec l'accord final et absolu du conseil d'administration.

D'autres assemblées générales peuvent être tenues en temps et lieu tels que spécifiés dans les convocations aux assemblées.

Art. 9. Conseil d'administration. Dans l'hypothèse où il y a plus qu'un (1) actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société. La société sera également administrée par le conseil d'administration composé de deux (2) membres, dans l'hypothèse où il y a un seul actionnaire.

Les administrateurs seront élus par le(s) actionnaire(s) à l'assemblée générale pour une période de un (1) an et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Dans l'hypothèse où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite d'un décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachés au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un (1) ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration désignera, à la majorité, un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou lettre, fax ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par lettre, fax ou e-mail un autre administrateur comme son représentant à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Dans l'hypothèse où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans une affaire de la société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employée de l'autre partie contractante), cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur ce point; rapport devra être fait à ce sujet et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui avait assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président, ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs, non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts, sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société lors de la conduite de ces affaires, à tous les membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant sous conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être des administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Révision des comptes. Les opérations de la société sont surveillées par un réviseur d'entreprises indépendant, qui sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le réviseur d'entreprises indépendant en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, avec exception pour le premier exercice social.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera la façon dont il sera disposé du montant restant au profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration.

Les détenteurs d'Actions Rachetables d'une classe donnée auront droit à un dividende que lorsque la classe d'actions subséquente aura été rachetée dans son intégralité, exception faites des actions de classe J.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en espèces ou en nature, en toute devise choisie par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une Action pendant cinq (5) ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la société pour le compte des détenteurs des Actions.

Art. 17. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à liquidation par les soins d'un (1) ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition spéciale

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ainsi établis, l'actionnaire constituant ci-dessus mentionné déclare souscrire la totalité du capital social comme suit:

- cinq mille (5.000) actions ordinaires;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe A;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe B;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe C;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe D;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe E;

- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe F,
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe G;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe H;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe I; et
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe J.

Les actions ont été libérées pour un montant correspondant à un quart (1/4) de leur valeur nominale et correspondant au total à la somme de treize mille sept cent cinquante Euros (13.750,00 EUR), versée en numéraire, de façon à ce que la somme de treize mille sept cent cinquante Euros (13.750,00 EUR) soit disponible à la société, la preuve de laquelle a été présentée au notaire.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la société en conséquence de la présente constitution et s'élèvent à approximativement mille huit cents euros (€ 1.800,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

L'assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique susvisé a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateur(s) est fixé à trois (3) personnes.
- 2) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour une période d'un (1) an et leurs fonctions ne seront pas rémunérées
 - Larry Pillard, directeur de sociétés, né à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, le 6 avril 1947, demeurant à 25, chemin des Cerisiers, CH-1009 Pully;
 - Pit Reckinger, avocat à la Cour, né à Luxembourg le 11 septembre 1965, demeurant professionnellement à 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, et
 - Alain Steichen, avocat à la Cour, né à Luxembourg le 28 avril 1958, demeurant professionnellement à 2, rue Peter-nelchen, L-2370 Howald, Luxembourg
- 3) Ernst & Young, société anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Munsbach L-5365 Luxembourg est nommé réviseur indépendant de la société. Sa nomination sera valable pour une période expirant à la date de la première assemblée générale de la société et ses fonctions seront rémunérées selon la pratique actuelle.
- 4) La société aura son siège social à 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Houllé, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2012. Relation: EAC/2012/7898. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012083572/565.

(120118581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Max Power Electronics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4337 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Turin.

R.C.S. Luxembourg B 169.968.

Cession de parts sous seing privée "S.à r.l."

Les soussignés

1. - La société à responsabilité limitée "Max Power Electronics S.à r.l." S.à r.l.", avec siège social à L-, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, en date du 31 mai 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

ici représentée par ses deux gérant:

- Monsieur Oleksiy VOZNIY, scientifique, demeurant à L-4337 Esch-sur-Alzette, 25 rue de Turin.

- Monsieur Edmund JOSTEN, consultant, demeurant à L-2349 Luxembourg, 50, rue des Prés
- 2. - Monsieur Edmund JOSTEN, prèdit, agissant en son nom personnel.
- 3 - La société "JOSTEN CONSULTING S.A.R.L.", avec siège social à 50, rue des Prés, L-2349 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B168926

représentée par Edmund Josten

Lesquels soussignés ont déclaré que:

Les parts sociales de la société "Max Power Electronics S.à r.l S.à r.l.", se trouvent actuellement réparties comme suit:

1. - Monsieur Oleksiy VOZNIY, préqualifié,	74 parts
2. - Monsieur Edmund JOSTEN, préqualifié,	26 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Par les présentes, Monsieur Edmund JOSTEN, prénommé, déclare céder et transporter (26) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à la société JOSTEN CONSULTING S.à r.l. prédite, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de 6.500 EUROS (EUR.-), somme que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire, avant la passation des présentes directement, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société "Max Power Electronics S.à r.l.", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société "S.à r.l.", se trouve réparti de la manière suivante:

1. - Monsieur Oleksiy VOZNIY, préqualifié,	74 parts
2. - La société JOSTEN CONSULTING S.A.R.L.,	26 parts
- TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Telles sont les conventions des parties.

Fait en trois originaux, à 50, rue des Prés, L-2349 Luxembourg, le 31 mai 2012.

Signature / O. Vozniy.

Référence de publication: 2012084123/37.

(120118673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

SVS Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 136.571.

EXTRAIT

Il résulte de trois actes de cession de parts sociales dûment acceptées par la société à responsabilité limitée SVS IMMO S.à r.l. du 29 juin 2012 que Monsieur Rui Gilberto DA SILVA SIMOES, administrateur de sociétés, né au Portugal, le 29 avril 1975, demeurant à L-5670 Altwies, 40, route de Mondorf, agissant en sa qualité d'associé, a cédé chaque fois 20 parts sociales de la société à:

- Monsieur Victor Filipe SILVA SIMOES, né le 5 février 2001 à Luxembourg, demeurant à L-5540 Remich, 61, rue de la Gare

- Madame Lara SILVA SIMOES, née le 7 juin 2004 à Luxembourg, demeurant à L-5540 Remich, 61, rue de la Gare

- Monsieur Pablo Alexandre SILVA SIMOES, né le 13 mars 2006 à Luxembourg, demeurant à L-5540 Remich, 61, rue de la Gare

Suite au décès de Monsieur José Vitor SILVA SIMOES, associé majoritaire de la société, ses parts sociales ont été transférées à:

- Monsieur Victor Filipe SILVA SIMOES, né le 5 février 2001 à Luxembourg, demeurant à L-5540 Remich, 61, rue de la Gare

- Madame Lara SILVA SIMOES, née le 7 juin 2004 à Luxembourg, demeurant à L-5540 Remich, 61, rue de la Gare

- Monsieur Pablo Alexandre SILVA SIMOES, né le 13 mars 2006 à Luxembourg, demeurant à L-5540 Remich, 61, rue de la Gare

Après les cessions ci-avant décrites et suite au décès de l'associé majoritaire, le capital de la société se trouve réparti comme suit:

Monsieur Victor Filipe SILVA SIMOES	168
Madame Lara SILVA SIMOES	166
Monsieur Pablo Alexandre SILVA SIMOES	166
Total: cent parts sociales	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012084129/33.

(120118810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

German Care Services Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.688.

Les comptes consolidés du 16 septembre 2010 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084382/10.

(120119620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Getronics PSF Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 113.486.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012084383/14.

(120119557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Green Way Arbitrage, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 48.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Green Way Arbitrage

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012084385/11.

(120119847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Ganamo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 42-44, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 101.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084386/10.

(120119238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Gilan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.182.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
CUSTOM S.A.

Référence de publication: 2012084393/11.

(120119481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

H Park Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084403/10.

(120119569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

H Park 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084404/10.

(120119570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

H-Allinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 102.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084405/10.

(120118825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

H-TEC AG, Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 42.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084406/9.

(120119233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Helena 2 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084408/10.

(120119129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 114.436.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du seul associé de la Société prise le 26 juin 2012:

- que Monsieur David Turner, né le 9 janvier 1969 à Dunstable, Royaume Uni et demeurant au 2 Haywood Road, Bromley, Kent, BR2 9RQ, Royaume Uni, a démissionné de son poste de Administrateur de la Société avec effet au 26 juin 2012.

- que Monsieur Carl Solomon White, né le 15 octobre 1979 à Londres, Royaume Uni et demeurant au 28 Broughton Road, N3 3EN, Londres, Royaume Uni, a été nommé en qualité de Administrateur de la Société avec effet au 26 juin 2012 pour une durée indéterminée.

Au terme de cette nomination, la composition du Conseil d'administration est désormais la suivante:

- Jeremy Vickerstaff
- John Sutherland
- Carl White

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, à l'agent administratif de la Société à l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en oeuvre la présente décision.

Fait au Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084409/23.

(120118574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 143.183.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084411/9.

(120118995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Finedining S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 169.987.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve,
on the fourth day of the month of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

1) "KKR European Fund III, L.P.", a Limited Partnership existing under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at Uglan House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands and which is registered with the Register under number MC-20071, acting through its general partner KKR Associates Europe III, L.P., acting in turn through its general partner KKR Europe III Limited;

and

2) "KKR Partners II (International), L.P.", a Limited Partnership existing under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at Uglan House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands and which is registered with the Register under number MC-20420, acting through its general partner KKR PI-II GP;

both here represented by:

Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,
by virtue of two (2) proxies given to him under private seal in New York (USA), on 03 July 2012.

Said proxies, after been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed parties declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Finedining S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (0.01 EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-a-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid-up in cash one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares as follows:

Subscribers	number of shares
KKR European Fund III, L.P.	1,212,500
KKR Partners II (International), L.P.	37,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2012.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named shareholders took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three (3).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period of time, with the powers including signing power as set forth by article SEVEN (7) of the current Company's Articles of Incorporation:
 - a. Mr Philip WACK, born in Saarbrücken (Germany), on 3 January 1980, residing at Stirling Square, 7, Carlton Gardens, SW1J 5AD London (United Kingdom);
 - b. Mr Stefan LAMBERT, born in Trier (Germany) on 8 January 1964, with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
 - c. Dr Wolfgang ZETTEL, born in Constance (Germany), on 15 November 1962 and with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,
le quatre juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM Grand-Duché de Luxembourg,
ont comparu:

1) «KKR European Fund III, L.P.», un Limited Partnership constitué sous les lois des Iles Cayman, dont le siège social est situé à Ugland House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Iles Cayman et dont le numéro de registre est MC- 20071, agissant par l'intermédiaire de son general partner KKR Associates Europe III L.P., agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner KKR Europe III Limited;

et

2) «KKR Partners II (International), L.P.», un Limited Partnership constitué sous les lois des Iles Cayman, dont le siège social est situé à Ugland House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Iles Cayman et dont le numéro de registre est MC-20420, agissant par l'intermédiaire de son général partner KKR PI-II GP, les deux ici représentées par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations lui données sous seing privé à New York (USA), le 03 juillet 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec celui-ci.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées ont déclaré constituer:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Finedining S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1'250'000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres.

Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen

de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré par des apports en numéraire les un million deux cent cinquante mille (1'250'000) parts sociales comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales
KKR European Fund III, L.P.	1'212'500
KKR Partners II (International), L.P.	37'500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

Résolutions des associés

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs, comprenant les pouvoirs de signature, prévus par l'article SEPT (7) des présents statuts de la Société:

a. Monsieur Philip WACK, né à Sarrebruck (Allemagne), le 03 janvier 1980, avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7, Carlton Gardens, SW1J 5AD Londres (Royaume-Uni);

b. Monsieur Stefan LAMBERT, né à Trêves (Allemagne), le 08 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

c. Dr. Wolfgang ZETTEL, né à Constance (Allemagne), le 15 novembre 1962, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8966. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012083658/431.

(120118463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Highrock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 146.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084412/9.

(120119159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Hotellus Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 131.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084413/10.

(120119604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Terold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.394.

Les associés mentionnés ci-dessous ont changé leur adresse. Ces changements sont à enregistrer.

Eudoxia SA 1, Höhegasse, CH – 8750 Glarus

Isabel de Viel Castel 36, Farbstrasse, Chalet Pampa, CH – 3792 Saanen

Il y a des modifications dans la dénomination des associés suivants :

Los Manantiales SA doit être changé en

Los Manantiales SA Comercial, Financiera y de Bienes Raices

Global Titanium Inversiones SCA doit être changé en

Global Titanium Inversiones SA

Il y a une erreur de frappe dans l'adresse de l'associé suivant – l'adresse correcte est:

Corporacion Financiera Guadalmar 9, José Bardasano Baos, E- 28016 Madrid

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012084055/18.

(120118838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Hunac (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 157.396.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084415/10.

(120119311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

T & E Gefahrgutlogistik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 23, am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 66.757.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 28. Dezember 2011

Die Generalversammlung beschließt Herrn Karsten Behlke als Verwaltungsratsmitglied abzurufen.

Daraufhin beschließt die Generalversammlung Herr Oliver Bjelanovic, geboren am 15. Januar 1980 in Trier (Deutschland), wohnhaft Merianstrasse, 25, D-54292 Trier, als neuer Verwaltungsratsmitglied zu ernennen bis zur ordentlichen Generalversammlung die Jahre 2016 statt finden wird.

T & E Gefahrgutlogistik S.A.

Référence de publication: 2012084045/13.

(120118720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Halstead Management Benelux, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.772.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084417/9.

(120119387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Halstead Management Benelux, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.772.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084418/9.

(120119388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Fondation Luxembourg-El Salvador, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-6671 Merttert, 30, rue Jean-Pierre Beckius.

R.C.S. Luxembourg G 3.

Bilan au 31 décembre 2011

Actif		Passif	
Actif immobilisé	830.000,00	Capital initial	125.000,00
Comptes bancaires	1.001.434,72	Report	1.124.148,93
		Excédent	582.285,79
	<u>€ 1.831.434,72</u>		<u>€ 1.831.434,72</u>

Compte résultats exercice 2011

Recettes	
Dons reçus	334.311,02
Héritages	611.013,50
Divers	29.255,45
Intérêts bancaires	9.913,13
	<u>€ 984.493,10</u>
Dépenses	
Fondation La Sagrada Familia	107.203,34
Casa Madre de la Misericordia	30.349,05
Subvention étudiants	72.990,39
Population en détresse	138.706,39
Projet Casa de salud San Agustin	11.560,53
Héritages charges	23.890,80
Frais de fonctionnement	12.259,86
Divers	5.246,95
Excédent de l'exercice	582.285,79
	<u>€ 984.493,10</u>

Projet de budget 2012

Recettes	
Report de l'exercice 2011	1.431.434,72
Dons	330.000,00
Cofinancements	336.000,00
Divers	13.440,00
Intérêts bancaires	10.000,00
	<u>€ 2.120.874,72</u>
Dépenses	
Fondation La Sagrada Familia	160.000,00
Casa Madre de la Misericordia	37.000,00
Subvention étudiants	80.000,00
Population en détresse	140.000,00
Projets	448.000,00
Frais de fonctionnement	22.200,00
Réserve spéciale	275.000,00
Réserve	958.674,72
	<u>€ 2.120.874,72</u>

Roland Milbert / Nico Margue
Le président / Le trésorier

Référence de publication: 2012084367/51.

(120119096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Halstead Management Benelux, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.772.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084419/9.

(120119389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Halstead Management Benelux, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 41.772.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084420/9.

(120119390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Halstead Management Benelux, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 41.772.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084421/9.

(120119391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Fondations Capital I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.317.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, acting in her capacity as a special proxy-holder of the General Partner of the partnership limited by shares existing under the form of a SICAR "FONDATIONS CAPITAL I S.C.A., SICAR", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 129.317, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1685, dated August 9, 2007,

which bylaws have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 26th, 2012, not yet published in the Mémorial C,

by virtue of the authority conferred by decision of the General Partner's Board of Directors, taken at its meeting of April 26th, 2012.

Extracts of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed, with which they shall be filed with the registration authorities.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the notary to record his declarations and statements, which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed company "FONDATIONS CAPITAL I S.C.A., SICAR", amounts to one hundred and one hundred seventy-seven million five hundred fifty-eight thousand eight hundred fifty euro (EUR 177,558,850.-) represented by:

- ten (10) fully paid General Partner's Shares with a par value of ten Euro (EUR 10)
 - one million five hundred and eighty-five thousand seventy-six (1,585,076) fully paid A Ordinary Shares,
 - twelve million three hundred sixty-three thousand six hundred four (12,363,604) fully paid B Ordinary Shares
 - three million six hundred seventy-seven thousand three hundred eighty-one (3,677,381) fully paid B2 Ordinary Shares
- and
- one hundred twenty-nine thousand eight hundred fourteen (129,814) fully paid C Ordinary Shares

II.- That on terms of article 5.1 and following, of the articles of association, the authorized capital has been fixed at two billion Euro (EUR 2,000,000,000.-) and the general partner has been authorized until August 9, 2012, to increase the capital of the Company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 5 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the General Partner's Board of Directors, in its meeting of April 26th, 2012 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5 of the articles of incorporation, has realized a global increase of capital in the amount of forty-two million nine hundred twenty-one thousand three hundred twenty euro (EUR 42,921,320.-)

so as to raise the subscribed capital of the SICAR from its present amount of one hundred seventy-seven million five hundred fifty-eight thousand eight hundred fifty euro (EUR 177,558,850.-), to two hundred twenty million four hundred eighty thousand one hundred seventy euro (EUR 220,480,170) with a share premium of an amount of fifty thousand five hundred fifty-six euro (EUR 50,556.-) allocated to the class C Ordinary Shares issued, being a total contribution of forty-two million nine hundred seventy-one thousand eight hundred seventy-six euro (EUR 42,971,876.-) by the creation and issue of

- three hundred eighty-two thousand nine hundred fifty-two (382,952) class A ordinary shares (the "Class A ordinary shares")

- two million nine hundred eighty-seven thousand twenty-seven (2,987,027) class B ordinary shares (the "Class B ordinary shares")

- eight hundred eighty-eight thousand four hundred forty-nine (888,449) class B2 ordinary shares (the "Class B2 ordinary shares")

- thirty-three thousand seven hundred four (33,704) class C ordinary shares (the "Class C ordinary shares")

The four million two hundred ninety-two thousand one hundred thirty-two (4,292,132) new shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash as follows:

Investors	Class of shares	Number of share	Share premium Class C	Payment
Natixis S.A.	A	382,952		3,829,520
Société Générale Bank and Trust	B	995,676		9,956,760
ACM Vie S.A.	B	283,385		2,833,850
ACM Vie Mut	B	76,590		765,900
ACM IARD	B	22,977		229,770
Valimar 3	B	612,723		6,127,230
Bayerische Landesbank	B	995,676		9,956,760
Hôtel et Finance	B2	206,794		2,067,940
Newbury Partners	B2	153,181		1,531,810
Sculptor Investment	B2	528,474		5,284,740
Xavier Marin	C	17,636	26,454	202,814
Philippe Renauld	C	10,809	16,213.50	124,303.50
Philippe Bernard	C	1,482	2,223	17,043
Erwan Le Tanneur	C	3,703	5,554.50	42,584.50
Sophie Roch	C	74	111	851
TOTAL		4,292,132	50,556	42,971,876

IV.- The four million two hundred ninety-two thousand one hundred thirty-two (4,292,132) new shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, as was certified to the attesting notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

V.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 5.2, 5.2.1 and 5.2.2, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

" **5.2.** In accordance with the SICAR Law, the issued capital of the SICAR is set at two hundred twenty million four hundred eighty thousand one hundred seventy euro (EUR 220,480,170) represented by:

5.2.1. ten (10) fully paid General Partner's Shares with a par value of ten Euro (EUR 10) held by Fondations Capital Management S.A. acting as associé commandité (general partner) which shall be solely responsible for the management of the SICAR; and

5.2.2. one million nine hundred sixty-eight thousand twenty-eight (1,968,028) fully paid A Ordinary Shares, fifteen million three hundred fifty thousand six hundred thirty-one (15,350,631) fully paid B Ordinary Shares and four million five hundred sixty-five thousand eight hundred thirty (4,565,830) fully paid B2 Ordinary Shares (the B and B2 Ordinary Shares will be held by Investors vested with co-investment rights as set forth in article 28) and one hundred sixty-three thousand five hundred eighteen (163,518) fully paid C Ordinary Shares (to be held by the General Partner), all with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, held by the "associés commanditaires" (limited partners).

In addition, all class C Ordinary Shares have been issued with a 15% Share Premium, amounting to a total of two hundred forty-five thousand two hundred seventy-seven (EUR 245,277.-)."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, soussigné.

A comparu:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, (ci-après le "mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité de la société en commandite par actions "Fondations Capital I S.C.A., SICAR", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.317 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, le 15 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 1685 du 9 août 2007,

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte, reçu en date du 26 avril 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration de l'Associé commandité, prise en sa réunion du 26 avril 2012

Un extrait de ce procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société en commandite par actions "Fondations Capital I S.C.A. SICAR", susnommée, s'élève actuellement à cent soixante-dix-sept millions cinq cent cinquante-huit mille huit cent cinquante euros (EUR 177.558.850,-) représenté par:

- Dix (10) actions entièrement libérées de l'Associé Commandité avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-)
- Un million cinq cent quatre-vingt-cinq mille soixante-seize (1.585.076) Actions de Catégorie A,
- douze millions trois cent soixante-trois mille six cent quatre (12.363.604) Actions de Catégorie B,
- trois millions six cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-une (3.677.381) Actions de Catégorie B2 et
- cent vingt-neuf mille huit cent quatorze (129.814) Actions de Catégorie C .

II.- Qu'aux termes de l'article 5.1 et suivants des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à deux milliards d'euros (EUR 2.000.000.000,-) et l'associé commandité a été autorisé à décider, jusqu'à la date du 9 août 2012, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration de l'associé commandité, en sa réunion du 26 avril 2012 et en vertu des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social totale, dans les limites du capital autorisé, à concurrence de quarante-deux millions neuf cent vingt et un mille trois cent vingt euros (EUR 42.921.320,-), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cent soixante-dix-sept millions cinq cent cinquante-huit mille huit cent cinquante euros (EUR 177.558.850,-), à deux cent vingt millions quatre cent quatre-vingt mille cent soixante-dix euros (EUR 220.480.170,-), avec une prime d'émission d'un montant de cinquante mille cinq cent cinquante-six euros (EUR 50.556,-) attribuée aux actions ordinaires de catégorie C émises, soit un apport total de quarante-deux millions neuf cent soixante et onze mille huit cent soixante-seize euros (EUR 42.971.876,-) par la création et l'émission de:

- trois cent quatre-vingt-deux mille neuf cent cinquante-deux (382.952) actions ordinaires de catégorie A (les "Actions Ordinaires de Catégorie A");
- deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille vingt-sept (2.987.027) actions ordinaires de catégorie B (les "Actions Ordinaires de Catégorie B");

- huit cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quarante-neuf (888.449) actions ordinaires de catégorie B2 (les "Actions Ordinaires de Catégorie B2"); et

- trente-trois mille sept cent quatre (33.704) actions ordinaires de catégorie C (les «Actions Ordinaires de Catégorie C»).

Les quatre millions deux cent quatre-vingt-douze mille cent trente-deux (4.292.132) nouvelles actions ont été souscrites et intégralement libérées en numéraire comme suit:

Investisseurs	Classe d'actions	Nombres d'actions souscrites	Prime d'émission actions de classe C	Paiement
Natixis S.A.	A	382.952		3.829.520
Société Générale Bank and Trust	B	995.676		9.956.760
ACM Vie S.A.	B	283.385		2.833.850
ACM Vie Mut	B	76.590		765.900
ACM IARD	B	22.977		229.770
Valimar 3	B	612.723		6.127.230
Bayerische Landesbank	B	995.676		9.956.760
Hôtel et Finance	B2	206.794		2.067.940
Newbury Partners	B2	153.181		1.531.810
Sculptor Investment	B2	528.474		5.284.740
Xavier Marin	C	17.636	26.454	202.814
Philippe Renauld	C	10.809	16.213,50	124.303,50
Philippe Bernard	C	1.482	2.223	17.043
Erwan Le Tanneur	C	3.703	5.554,50	42.584,50
Sophie Roch	C	74	111	851
TOTAL		4.292.132	50.556	42.971.876

IV.- Que les quatre millions deux cent quatre-vingt-douze mille cent trente-deux (4.292.132) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et entièrement libérées en numéraire, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libérations.

V.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article 5.2, 5.2.1 et 5.2.2. des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **5.2.** Conformément à la Loi SICAR, le capital souscrit de la SICAR est établi à deux cent vingt millions quatre cent quatre-vingt mille cent soixante-dix euros (EUR 220.480.170,-) représenté par:

5.2.1. Dix (10) actions entièrement libérées de l'Associé Commandité avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune détenues par Fondations Capital Management S.A., agissant au titre d'Associé Commandité qui sera le seul responsable de la gestion de la SICAR; et

5.2.2. Un million neuf cent soixante-huit mille vingt-huit (1.968.028) Actions de Catégorie A, quinze millions trois cent cinquante mille six cent trente et une (15.350.631) Actions de Catégorie B, quatre millions cinq cent soixante-cinq mille huit cent trente (4.565.830) Actions de Catégorie B2 (les Actions B et B2 sont détenues par les investisseurs ayant des droits de co-investissement, conformément à l'article 28) et cent soixante-trois mille cinq cent dix-huit (163.518) Actions de Catégorie C (détenues par l'Associé Commandité), toutes ayant une valeur nominale de dix Euros chacune (EUR 10) et détenues par les Associés Commanditaires ("limited partners").

En outre, toutes les Actions Ordinaires C ont été émises avec une prime d'émission de 15%, pour un montant total de deux cent quarante-cinq mille deux cent soixante-dix-sept euros (EUR 245.277,-)»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à environ la somme de sept mille euros (€ 7.000,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juin 2012. Relation: EAC/2012/8170. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012083660/210.

(120118713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Halstead Management Benelux, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.772.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084422/9.

(120119392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

HANDWERK creativ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 34, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 126.548.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084423/9.

(120119218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Hapo G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9260 Diekirch, 6, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 127.881.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Krieger Jean-Claude

Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2012084425/12.

(120119310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.439.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084427/9.

(120119442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Heerema Engineering Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.330.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084428/9.

(120119441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Henderson Global Property Companies (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.595.

Rectificatif du dépôt n° L120112955 fait en date du 04/07/2012

Le Bilan au 31 août 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084430/10.

(120119072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

HEPP III Luxembourg Hadovka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 213.950,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 115.267.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 JUIL. 2012.

Pour: HEPP III Luxembourg HADOVKA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2012084432/15.

(120119182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

FW Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 149.939.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of June.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Foster Wheeler International Corporation, a corporation organized under the laws of Delaware and having its registered office at 53 Frontage Road, Hampton, NJ 08827-9000, USA, registered with the Delaware Register under number NR. 0479130 (the "Contributor"); and

Financial Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 82.355 (together with the Contributor, the "Shareholders").

Hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the Shareholders of FW Investment Holdings S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Joseph Elvinger on 4 December 2009 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 49 dated 8 January 2010, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.939 (the "Company").

The articles of association of the Company (the "Articles of Association") have been lastly amended by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger on 22 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 5 March 2010 number 481 (the "Company").

II.- That the 3,059,325 (three million fifty nine thousand three hundred twenty five) shares, each having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can

validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice rights;
2. Acknowledgment of the rights of the shareholders over the existing share premium so that all share premium paid on 21 December 2009 and 22 December 2009 shall remain attached to the shares issued respectively on 21 December 2009 and 22 December 2009;
3. Amendment of article 8 of the Articles of Association;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 200,000 (two hundred thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 76,483,125 (seventy-six million four hundred eighty-three thousand one hundred twenty-five Euros) to EUR 76,683,125 (seventy-six million six hundred eighty-three thousand one hundred twenty-five Euros) by the issue of 8,000 (eight thousand) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, subject to the payment of a global share premium, which shall remain attached to the new shares issued, amounting to EUR 1,800,000 (one million eight hundred thousand Euros), out of which an amount of EUR 20,000 (twenty thousand Euros) shall be allocated to the legal reserve of the Company;
5. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the increase by a contribution in kind;
6. New composition of the shareholding of the Company;
7. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the Articles of Association in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions; and
8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

First resolution:

It is resolved that the Shareholders waive their rights to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously acknowledged that:

- (i) on 21 December 2009, 1,071,429 (one million seventy one thousand four hundred twenty nine) shares having a par value of EUR 25 (twenty five Euros) were issued to Financial Services S.à r.l. subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 241,071,418 (two hundred forty one million seventy one thousand four hundred eighteen Euros); and
- (ii) on 22 December 2009, 1,986,896 (one million nine hundred eighty six thousand eight hundred ninety six eight) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) were issued to Foster Wheeler International Corporation subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 447,051,600 (four hundred forty seven million fifty one thousand six hundred Euros).

It is therefore unanimously resolved that the respective share premiums paid by each shareholder under the contributions described in (i) and (ii) above shall remain attached to the shares issued on 21 December 2009 to Financial Services S.à r.l. and to the shares issued on 22 December 2009 to Foster Wheeler International Corporation.

Third resolution:

it is unanimously resolved to amend article 8 of the Articles of Association, which shall now be read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s capital is set at EUR 76,483,125 (seventy six million four hundred eighty three thousand one hundred twenty five euro) represented by 3,059,325 (three million fifty nine thousand three hundred twenty five) shares with a par value of EUR 25 (twenty five euro) each.

Unless otherwise stated when a contribution is made, any share premium paid in connection with the issuance of shares shall remain attached to the shares issued when such premium was paid and any reimbursement of such share premium shall be made only to the holder of the shares to which is attached such share premium.”

Fourth resolution:

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 200,000 (two hundred thousand Euros), so as to raise it from its current amount of EUR 76,483,125 (seventy-six million four hundred eighty-three thousand one hundred twenty-five Euros) to EUR 76,683,125 (seventy-six million six hundred eighty-three thousand one hundred twenty-five Euros) by the issue of 8,000 (eight thousand) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (the “New Shares”) in favour of the Contributor, subject to the payment of a global share premium

amounting to EUR 1,800,000 (one million eight hundred thousand Euros), out of which an amount of EUR 20,000 (twenty thousand Euros) shall be allocated to the legal reserve of the Company. The share premium paid will remain attached to the shares now issued.

The whole is to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a receivable held by the Contributor against the Company amounting to EUR 2,000,000 (two million Euros) (the "Contribution").

Fifth resolution:

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Contributor through the Contribution.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, prenamed, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHA CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe to the New Shares and to pay them up entirely by the Contribution.

Evaluation

The net value of the Contribution amounts to EUR 2,000,000 (two million Euros). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 7th, 2012.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Manager's intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Rakesh Jindal, manager of category A, with professional address at 80, rue de Lausanne, 1202 Geneva, Switzerland;
b) Mr. Kevin Hagan, manager of category A, with professional address at 53, Frontage Road, Hampton, NJ-08827-9000, United States of America; and

c) Mr. Frank Przygodda, manager of category B, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

all represented here by Ms. Sofia AFONSO-DA CHA CONDE, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Foster Wheeler International Corporation: 1,995,896 (one million nine hundred ninety-five thousand eight hundred ninety-six) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each; and

- Financial Services S.à r.l.: 1,071,429 (one million seventy one thousand four hundred twenty nine) shares with a par value of EUR 25 (twenty five Euros) each.

The notary acts that the 3,067,325 (three million sixty-seven thousand three hundred twenty-five) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Seventh resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Contribution being fully carried out, the Shareholders decide to amend the first paragraph of article 8 of the Articles of Association, which shall now be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 76,683,125 (seventy-six million six hundred eighty-three thousand one hundred twenty-five Euros) represented by 3,067,325 (three million sixty-seven thousand three hundred twenty-five) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contribution, have been estimated at about three thousand euro (€ 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois de juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public de résidence à, Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Foster Wheeler International Corporation, une société organisée selon les lois du Delaware et ayant son siège social sis au 53 Frontage Road, Hampton, NJ 08827-9000, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre du Delaware sous le numéro NR. 0479130 (l' "Apporteur"); et

Financial Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82.355 (ensemble avec l'Apporteur, les "Associés").

ici dûment représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les Associés de «FW Investment Holdings S. à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.939 et constituée par acte notarié dressé par Maître Joseph Elvinger en date du 4 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 49 du 8 janvier 2010, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.939 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, le 22 December 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 481 du 5 mars 2010 (the "Company").

II.- Que les 3.059.325 (trois millions cinquante-neuf mille trois cent vingt-cinq) parts sociales avec une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Reconnaissance des droits des associés sur la prime d'émission existant de sorte que toutes les primes d'émission payées le 21 Décembre 2009 et le 22 Décembre 2009 restent attachés aux parts sociales émises respectivement le 21 Décembre 2009 et le 22 Décembre 2009;
3. Modification de l'article 8 des Statuts;
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 200.000 EUR (deux cent mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 76.483.125 EUR (soixante-seize millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cent vingt cinq Euros) à 76.683.125 EUR (soixante-seize millions six cent quatre-vingt-trois mille cent vingt-cinq Euros) par l'émission de 8.000 (huit mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 1.800.000 EUR (un million huit cent mille Euros), dont un montant de 20.000 EUR (vingt mille Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;
3. Souscription et libération par le souscripteur des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des Statuts de la société afin de refléter les résolutions précédentes; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est unanimement admis que:

(i) le 21 Décembre 2009, 1.071.429 (un million soixante-et-onze mille quatre cent vingt-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) ont été émises à Financial Services S.à rl sous réserve du paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 241.071.418 (deux cent quarante et un millions soixante et onze mille quatre cent dix-huit Euros); et

(ii) le 22 Décembre 2009, 1.986.896 (un million neuf cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt seize) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) ont été émises à Foster Wheeler International Corporation sous réserve du paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 447.051.600 (quatre cent quarante-sept millions cinquante et un mille six cent Euros).

Il est donc résolu à l'unanimité que les primes d'émission respectives payés par chaque associé en vertu des apports décrits en (i) et (ii) ci-dessus restent attachés aux parts émises le 21 Décembre 2009 à Financial Services S.à rl et aux parts émises le 22 Décembre 2009 à Foster Wheeler International Corporation.

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à EUR 76.483.125 (soixante-seize million quatre cent quatre-vingt trois mille cent vingt-cinq Euros), représenté par 3.059.325 (trois millions cinquante-neuf mille trois cent vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chaque.

Sauf indication contraire lorsqu'un apport est versé, toute prime payée dans le cadre de l'émission de parts sociales restera attachée aux parts sociales émises lorsque cette prime a été payée et tout remboursement d'une telle prime d'émission sera faite uniquement au détenteur des parts sociales auxquelles est attaché cette prime d'émission.»

Quatrième résolution:

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 200.000 EUR (deux cent mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 76.483.125 EUR (soixante-seize millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cent vingt cinq Euros) à 76.683.125 EUR (soixante-seize millions six cent quatre-vingt-trois mille cent vingt-cinq Euros) par l'émission de 8.000 (huit mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 1.800.000 EUR (un million huit cent mille Euros) (la «Prime d'émission»), dont un montant de 20.000 EUR (vingt mille Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société. La prime d'émission payée restera attachée aux parts sociales émises maintenant.

Le tout est d'être entièrement libéré par un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Apporteur contre la Société s'élevant à EUR 2.000.000 (deux millions d'Euros) (l'«Apport»).

Cinquième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Apporteur par voie de l'Apport.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, prénommé, ici représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts et les libérer entièrement par la voie de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à EUR 2.000.000 (deux millions d'Euros). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport en date du 07 juin 2012.

Preuve de l'existence des Apports

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Ici interviennent:

- a) M. Rakesh Jindal, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 80, rue de Lausanne, 1202 Genève, Suisse;
- b) M. Kevin Hagan, directeur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 53, Frontage Road, Hampton, NJ-08827-9000, les États-Unis d'Amérique, et
- c) M. Frank Przygodda, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- tous représentés par Mme Sofia AFONSO-DA CHA CONDE, précitée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Foster Wheeler International Corporation: 1.995.896 (un million neuf cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre vingt seize) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, et
- Financial Services S.à r.l.: 1.071.429 (un million soixante-et-onze mille quatre cent vingt-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

Le notaire témoigne que les 3.067.325 (trois millions soixante-sept mille trois cent vingt-cinq) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentés de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Septième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport étant totalement réalisé, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à EUR 76.683.125 (soixante-seize millions six-cent quatre-vingt-trois mille cent vingt-cinq Euros) représenté par 3.067.325 (trois millions soixante-sept mille trois cent vingt-cinq) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune." »

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à trois mille euros (€ 3.000,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2012. Relation: EAC/2012/8023. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012083683/284.

(120118655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

HP Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 138.657,85.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 141.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG-SVJ International S.à r.l.

Référence de publication: 2012084436/10.

(120119338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.440.275,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.984.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 JUIL. 2012.

Pour: HEPP III Luxembourg MASTER S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2012084433/15.

(120119185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

HEPP III Luxembourg Mercury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.600,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.065.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 JUIL. 2012.

Pour: HEPP III Luxembourg MERCURY S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2012084434/15.

(120119188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.025.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 JUIL. 2012.

Pour: HEPP III LUXEMBOURG STARA ZAGORA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2012084435/15.

(120119192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Ivanhoe Europe Equities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.039.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

TMF (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012084439/13.

(120119655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

IJ Partners Direct Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 149.816.

Société à responsabilité limitée constituée le 27 novembre 2009 suivant publication au mémorial n° 13 du 5 janvier 2010.

Les comptes annuels sociaux de IJ Partners Direct Investments Luxembourg S.à r.l., arrêtés au 31 décembre 2010 et dûment approuvés par l'associé unique en date du 5 décembre 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Pour la société IJ Partners Direct Investments Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2012084441/15.

(120119277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Ikon Investment Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 158.565.

Les comptes annuels de 2011 ont été clôturés au 31 Décembre 2011 et approuvés lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires le 14 juin 2012 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/07/2012.

Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2012084442/12.

(120119369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Ikon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 152.175.

Les comptes annuels de 2011 ont été clôturés au 31 décembre 2011 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2012084443/12.

(120119409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

International Network of Competences Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 109.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084451/10.

(120119400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Inovia Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.994.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012084448/17.

(120119463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

IPN Unternehmensberatung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.033.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remerschen, den 11.07.2012.

Für die IPN Unternehmensberatung

IPN Services S.A.R.L

Graziella Eckert

Référence de publication: 2012084454/13.

(120119070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Iris Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 153.096.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012084456/14.

(120119535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Ivanhoe Europe Capital Investments S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.241.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

TMF (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012084458/13.

(120119640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

IXIS CMNA (Australia) (No.2) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.572.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084461/10.

(120119055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

G Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.249.

L'an deux mil douze, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Arnaud BIERRY, administrateur de sociétés, né le 12 novembre 1953, ayant son adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, agissant en son nom et en tant que mandataire de:

1. Monsieur Georges MICHELENA, administrateur de sociétés, né le 16 juin 1970 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

2. Monsieur Willem Marinus dit Marco AARDOOM, administrateur de sociétés, né le 19 avril 1968 à Gravendeel (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

3. Monsieur Gérard DARDENNE, administrateur de sociétés, né le 12 mars 1967 à Ougrée (Belgique), administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

4. Monsieur Alain SOUGNEZ, administrateur de sociétés, né le 26 octobre 1969 à Rocourt (Belgique), ayant son adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

5. Monsieur Yannick ZIGMANN, administrateur de sociétés, né le 3 février 1966 à Strasbourg, ayant son adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

En vertu de cinq procurations sous seing privé données le 15, 16 et 27 février 2012 et le 12 avril 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, déclarent qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «G Management» avec siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mai 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1946 du 24 août 2011,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 161249.

Les associés, agissant comme ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Les associés modifient la forme juridique de la société et adoptent la forme d'une société anonyme conformément à l'article 3 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée, la société anonyme étant la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique, et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que le passif de cette société.

Deuxième résolution

Les associés échangent les parts sociales de la société à responsabilité limitée, de sorte que le capital sera représenté dorénavant par quatre mille huit cents (4.800) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune. Les quatre mille huit cents (4.800) parts sociales sont annulées et échangées contre quatre mille huit cents (4.800) actions.

Ainsi l'article 6 (anciennement l'article 5) des statuts de la société est modifié comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante-huit mille euros (48.000,- EUR) représenté par quatre mille huit cents (4.800) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Troisième résolution

La transformation de la société se fait sur base de la situation active et passive de la société arrêtée au 25 mai 2012 telle qu'elle est reprise dans le rapport d'évaluation établi par le réviseur d'entreprises agréé Monsieur Marco CLAUDE, Grant Thornton Lux Audit S.A. ayant son siège social à L-8309 Capellen, 83, Pafébruch (R.C.S Luxembourg B 43298) conformément aux stipulations des articles 26-1 (1) et 31-1 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée lequel conclut comme suit:

«Conclusions

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins au capital minimum d'une société anonyme.»

Le rapport du réviseur d'entreprises agréé, après avoir été signés "ne varietur" par le comparant et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

Les associés procèdent à une refonte complète des statuts de la Société en vue de les adapter aux résolutions précédentes comme suit:

«Titre I^{er} . - Objet - Dénomination sociale

Art. 1^{er} . Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir, par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, avances, prêts ou garanties.

La Société peut en outre procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «G Management».

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune par une résolution du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger par simple décision du Conseil d'Administration, et ce, jusqu'à disparition desdits événements, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante-huit mille euros (48.000,- EUR) représenté par quatre mille huit cents (4.800) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 7. Les actions sont et resteront nominatives. Elles sont inscrites par le Conseil d'administration ou son délégué au registre des actionnaires qui contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre et des numéros de ces actions, l'indication des versements effectués ainsi que les transferts avec leur date.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

En principe, les actions de la présente société ne peuvent être cédées, que ce soit à titre gratuit ou à titre onéreux, qu'entre les actionnaires de la société ou à la société elle-même.

La cession à un autre actionnaire est libre.

La cession des actions à titre gratuit ou onéreux au profit d'une personne non actionnaire n'est autorisée que dans le cadre de la procédure exposée au présent article.

La présente limitation concerne aussi les fusions, scissions, liquidations, transferts d'actifs ou autres procédés similaires ou analogues de même que toute cession pour cause de mort.

Un transfert en contradiction des présents statuts est nul de plein droit et ne donne au cessionnaire aucune des prérogatives attachées à l'action.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à une personne non actionnaire doit en informer au préalable le Conseil d'administration par lettre recommandée avec avis de réception en indiquant le nombre de titres à céder.

Les autres actionnaires ont un droit de préemption d'acquérir les actions ainsi mises en vente dans la proportion des actions qu'ils possèdent.

En cas de désaccord sur le prix par action devant être réglé par les actionnaires dans le cadre de la procédure de droit de préemption, ceux qui entendent céder leurs actions, le ou les actionnaires qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession.

Le Conseil d'administration communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux actionnaires.

Les droits de préemption qui n'ont pas été exercés par les autres actionnaires profitent dans la même relation proportionnelle aux actionnaires ayant déclaré vouloir exercer leur droit de préemption.

Les actionnaires qui entendent exercer leur droit de préemption doivent en informer l'actionnaire vendeur dans les quinze (15) jours de la réception de la lettre les avisant de l'offre de cession, faute de quoi leur droit de préemption déchoit.

Dans cette hypothèse, le conseil d'administration continuera cette information aux actionnaires restants endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Des exceptions à la procédure de cession et au droit de préemption peuvent toutefois être convenues et fixées dans le cadre d'un pacte d'actionnaires.

Tous transferts et cessions d'actions ne prendront effet qu'à partir du jour de leur transcription au registre des actionnaires par le Conseil d'administration.

Titre III. - Administration - Surveillance

Art. 8. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au Conseil d'Administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au Conseil d'Administration, il y a lieu d'entendre "administrateur unique" ou "Conseil d'Administration", selon le cas.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou pour toute autre raison, les administrateurs restants peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des membres présents ou représentés un autre administrateur pour présider la réunion.

Convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration sera donnée par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit préalablement déterminés par une résolution du Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopieur, un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du Conseil d'Administration.

Art. 11. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la Loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la Loi.

Art. 12. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non actionnaires.

Art. 13. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou de l'administrateur-délégué auquel la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du Conseil ou par la personne déléguée par le Conseil.

Art. 14. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale.

Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 15. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis aux délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme, ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la Loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Art. 19. Le Conseil d'Administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Titre V. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent au moins à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

Art. 22. L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde et de la distribution éventuelle de dividendes.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 23. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ses statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VII - Loi applicable

Art. 24. La loi relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Cinquième résolution

Les associés acceptent la démission des gérants de la Société sous l'ancienne forme de société à responsabilité limitée et leur accordent décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Les associés décident procèdent à la nomination des nouveaux administrateurs de la Société sous sa forme actuelle, ayant les prérogatives telles que déterminées dans les Statuts de la Société.

Les associés fixent le nombre des membres du conseil d'administration à cinq (5) et nomme les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs, pour une durée arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire portant approbation des comptes 2017:

1. Monsieur Arnaud BIERRY, prénommé, né le 12 novembre 1953, ayant son adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
2. Monsieur Georges MICHELENA, prénommé, né le 16 juin 1970 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, et
3. Monsieur Yannick ZIGMANN, prénommé, né le 3 février 1966 à Strasbourg, ayant son adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, et
4. Monsieur Alain SOUGNEZ, prénommé, né le 26 octobre 1969 à Rocourt (Belgique), ayant son adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
5. Monsieur Gérard DARDENNE, prénommé, né le 12 mars 1967 à Ougrée (Belgique), administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

Septième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Willem Marinus dit Marco AARDOOM, né le 19 avril 1968 à Gravendeel (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. à la fonction de commissaire aux comptes, pour une durée arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire portant approbation des comptes 2017.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment:

1. Monsieur Yannick ZIGMANN, prénommé, à la fonction de président du conseil d'administration; et
2. Monsieur Arnaud BIERRY, prénommé, à la fonction d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Les mandats des administrateurs-délégués ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cent euros (1.600,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BIERRY, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2012. Relation: LAC/2012/29695. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083684/297.

(120118702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

J F B Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 62.019.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084463/9.

(120119482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Ja.Ita, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52B, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 129.167.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084464/10.

(120119555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Janus Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 67.321.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012084465/14.

(120119533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Jinkgo SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8422 Steinfort, 14, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 135.316.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084466/10.

(120119551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Jokelor, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 164.544.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 124 du 16 janvier 2012

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084467/12.

(120119516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

SRG Poland Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 150.091.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084037/10.

(120118443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

JP Residential IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 122.186.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 86 du 31 janvier 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JP Residential IX S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2012084470/15.

(120119319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

KH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.048.750,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 76.006.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 JUIL. 2012.

Pour: KH INVESTMENTS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2012084479/15.

(120119200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

JPMorgan European Property Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 104.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

JPMorgan European Property Fund Management Company S.A.

Mr. Richard Cromble / Mr. Mark Doherty

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012084471/13.

(120118955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

JTL Financial Management and Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.595.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9/7/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012084472/10.

(120118961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.